

Registre in-folio de 189 feuillets ; papier vergé ; filigrane : un raisin alternant avec un cartouche oblong renfermant les initiales A. C. séparées par un cœur. Reliure basane rouge.

1696. — Fol. 5 v°. Requête du secrétaire et des autres officiers de la cité, à l'exception du contrôleur qui a acheté sa charge à vie, pour être continués dans leurs fonctions (2 janvier). — Fol. 6 v°. Requête du Maire à l'Intendant pour interdire à certains comédiens de jouer dans la cité ; l'Intendant les ayant autorisés à jouer dans la salle du Jeu de Paume, on les tolère (7 janvier). — Fol. 7 v°. Requête de Philippe Demesmay afin d'être exempt du logement des gens de guerre, en qualité de gentilhomme : on fera rapport sur ses titres. — Fol. 8 v°. Procédure criminelle instruite par les officiers de justice de l'abbé de Saint-Paul contre un voleur arrêté dans la rue Saint-Paul : plaintes des magistrats de la cité au Parlement contre cet « attentat » (11 janvier). — Fol. 9 v°. Démission de conseiller donnée par François Neveu, qui a reçu ses patentnes de professeur de l'Université (16 janvier). — Fol. 10. Il est remplacé par Claude-Antoine Paris, qui devra lui rembourser sa charge (16 janvier). — Fol. 12 v°. Réclamation de magistrats de la cité pour être placés, aux séances de l'Université, sur le même plan que les professeurs, comme cela se pratiquait à Dole (23 janvier). — Fol. 13. L'Intendant ne voulant pas s'occuper de cette question, le magistrat ne lui en parlera plus, mais n'assistera pas aux séances (25 janvier). — Fol. 13 v°. Mécontentement du marquis de Rostaing qui n'a pas pu entrer librement au Conseil, s'étant présenté à l'Hôtel de Ville. Il a déclaré que « Mrs du magistrat avaient des affaires où ils ne voulaient pas qu'il s'y trouva » (28 janvier). — Fol. 14 v°. L'Intendant veut qu'on envoie des commis s'excuser auprès de M. de Rostaing de l'avoir fait attendre (30 janvier). — Fol. 20. Départ pour Paris de Jean Lescuyer, maître de danse (20 février). — Fol. 20. Requête de l'archevêque pour qu'on fasse cesser les comédies pendant le jubilé qui va s'ouvrir. — Les magistrats répondent que c'est contre leur gré qu'on a permis aux comédiens de jouer dans cette ville et qu'ils ne peuvent rien empêcher (22 février). — Fol. 21 v°. Félicitations au président de la Chambre des Comptes Borrey, revenu de la Cour avec le titre de conseiller d'Etat (27 février). — Fol. 25 v°. Sommation au Commandeur du Temple de faire réparer la maison qui se trouve rue du « Chasteur », dépendante de la commanderie d'Arbois, et qui menace ruine (14 mars). — Fol. 27. Concession par l'Intendant et M. de Rostaing aux chevaliers de l'Arquebuse, d'un terrain situé à droite de l'Arbalètrerie, pour y dresser leurs buttes. Les chevaliers de l'Arbalète s'y opposent, disant que ce terrain leur appartient, l'ayant acheté jusqu'à la rivière (21 mars). — Fol. 28 v°. Echange de civilités avec le nouveau major Brunel (26 mars). — Conflit de juridiction avec l'abbé de Saint-Paul, qui prétend avoir la haute, moyenne et basse justice sur la rue Saint-Paul et jusqu'au milieu de la rue du « Chasteur ». — Fol. 29. Fixation des heures d'ouverture des boucheries du Bourg et de Ronchaux (28 mars). — Fol. 30. Fabrication d'une nouvelle matrice, en 13 pièces, en cuivre, des poids de la cité, portant sur la boîte les armes de la cité, et à l'entour cette inscription : « Poid de trente deux marcs en treize pièces servant de matrice à eschantillonner les poids de la cité de Besançon. » (Cette matrice est actuellement conservée à la Bibliothèque de Besançon.) (31 mars 1696). — Fol. 30 v°. Confection de manteaux neufs en drap écarlate pour les deux sergents d'honneur de la cité, au prix de 20 livres l'aune. — Fol. 31. Concession d'un banc de boucherie au Bourg au boucher Aymé Pitre, dit l'Abondance (4 avril). — Fol. 31 v°. Le conseiller Bouvet, titulaire de la chapelle de La Vèze, étant décédé, le conseil présente, pour cette chapelle, le chanoine Philibert-Joseph Boudret. — Nombreux passages de troupes qui surchargent les habitants de la cité (9 avril). — Fol. 33. Avance par la cité des frais, s'élevant à environ 400 livres, nécessités pour l'établissement de la Bibliothèque publique ; la cité retiendra cette somme sur les rentes qu'elle doit aux Bénédictins (11 avril). — Fol. 33. Question de préséance aux réceptions de religieuses du Refuge : le maire devra exiger de passer derrière le maître des requêtes de Broissia, avant le recteur du Refuge. — M. de Broissia offre même de s'effacer derrière le maire (14-16 avril). — Fol. 39. Arrêt du

Parlement de Grenoble au sujet des droits de l'archevêque au port de Rivotte : celui-ci ne pourra exiger qu'une fascine de chaque rais de bois à brûler, arrivant au port, que le rais soit gros ou petit. — Dévotion à la Sainte Croix. Les magistrats de la cité se sont rendus en robes de cérémonie à la cathédrale, ont suivi la relique du Saint-Suaire portée en procession dans l'église, ont assisté à la messe et au panégyrique de la Croix prononcé par un capucin, ont reçu la bénédiction du Saint-Suaire et baisé le coffret qui le renferme (3 mai). — Fol 40. Arrêt du Roi imposant le bois et le charbon qui se vendront dans les villes et créant des officiers jurés mouleurs, visiteurs, compteurs et mesureurs et peseurs de bois et charbon à brûler (5 mai). — Fol 40 v°. Exécution de l'arrêt définitif rendu par le Parlement de Grenoble contre l'archevêque, bien que celui-ci ait obtenu du Conseil un arrêt cassant l'arrêt de preuves précédemment rendu par ce Parlement (7 mai). — Fol. 41 V. Orage de grêle si violent qu'il a anéanti toutes les vignes du territoire de la cité (12 mai). - Fol. 42. Envoi du conseiller Boudret à Paris pour faire opposition à l'arrêt du Conseil cassant l'arrêt de preuves de Grenoble (13 mai). — Fol. 43. Pièce de théâtre composée par le Père de Broissia, régent de rhétorique et dédiée aux magistrats de la cité : ceux-ci sont invités à venir l'entendre au collège le mercredi 23 mai, à 1 heure (16 mai). — Fol. 43. Instances de l'Intendant pour que la cité rachète l'impôt nouvellement créé sur le bois et le charbon, qui vaudrait 10.000 écus. Les charges de la ville et les désastres récemment produits par la grêle rendent impossible ce rachat (19 mai). — Fol. 46. Représentation chez les Jésuites : Mme de Grammont la Roche est venue avec ses suivantes occuper la place réservée aux magistrats de la cité et a refusé de la leur céder ; ceux-ci se sont retirés, et la pièce n'a pas été jouée par les rhétoriciens. Plainte de l'Intendant qui blâme le procédé de la dame ; la pièce sera jouée le lendemain et la place des magistrats sera réservée. Mauvais propos tenu par un novice de Saint-Paul, nommé Borrey, qui, parlant de la rue à Mme de Grammont se trouvant à sa fenêtre avec Mlle de Montby, a traité les magistrats de « grands rustauds ». Un valet de chambre du marquis de Rostaing a également insulté lin échevin et frappé de sa canne les sergents de la ville. — Fol. 46 v°. Ordre de l'Intendant d'établir un tarif pour l'impôt du bois et du charbon (31 mai). — Fol. 47. Emprisonnement du novice Borrey par l'abbé de Saint-Paul (2 juin). — Fol. 47 v°. Prétention de l'archevêque de prendre une fascine sur vingt au port de Rivotte : on s'y oppose (4 juin). — Fol. 49. Sur la plainte des Clarisses, défense faite aux religieuses étrangères de quêter dans la cité. — Exposition des reliques de Saint Prothade pour obtenir la cessation des pluies (16 juin). — Fol. 54. Arrestation, sur l'ordre de l'Intendant, du trésorier de la cité, pour non paiement du reste de la capitulation de l'année précédente ; il est conduit à la conciergerie par deux archers. Les magistrats de la cité décident de faire « toutes les honnêtétés possibles » au trésorier, mais de ne pas engager la responsabilité de la ville dans cette affaire (2 juillet). — Fol. 54 v°. Ouverture de la Bibliothèque publique fixée au samedi 7 juillet. Le placard suivant est affiché : « Messieurs, Vous êtes avertis que tous les mercredy et samedy de chaque semaine, à commencer samedy prochain septième jour du présent mois de juillet 1696, sera exposée chez les Révérends Pères Bénédictins la Bibliothèque que feu Monsieur Boisot, abbé de Saint-Vincent, etc., a donné au public. Les sçavans et tous ceux qui en seront curieux s'y pourront trouver lesdits jours, depuis les huit heures du matin jusqu'à dix, et depuis deux heures après midy jusqu'à quatre. Les livres rares, médailles et précieux manuscrits dont elle est composée, satisferont avantageusement leurs désirs et curiosités et éterniseront le souvenir de ce que le public doit à cet illustre abbé ». — Entente à conclure avec le président Boisot au sujet des 6.000 francs légués par l'abbé Boisot pour l'entretien de la bibliothèque (4 juillet). — Fol. 55 v°. Ordre de l'Intendant de payer le logement du chirurgien major de La Haye (7 juillet). — Fol. 56. Décès à Paris du conseiller Boudret, envoyé dans celle ville pour défendre les intérêts de la cité : condoléances à ses enfants et au chanoine son frère. Un service funèbre sera célébré chez les Cordeliers (9 juillet). — Fol. 57. Permission donnée aux chevaliers des jeux de l'arquebuse, de l'arc et de l'arbalète de planter cette année l'oiseau de chaque jeu ;

mais, seul le jeu de l'arc, dont c'est le tour, aura les avantages et priviléges ordinaires. On demande à M. de Rostaing l'autorisation de faire battre les tambours en promenant les oiseaux et pour les prix (14 juillet). — Fol. 58 v°. Envoi d'échevins à Gray vers l'Intendant, qui est allé dans cette ville pour rétablir sa santé. — Réception d'Antoine Nobis comme maître chirurgien (18 juillet). — Fol. 61. Envoi à Paris du conseiller d'Orival pour le procès contre l'archevêque au sujet du droit du port de Rivotte (28 juillet). — Fol. 61 v°. Gratification de 50 francs au fils de l'orfèvre Vauderet, âgé seulement de 15 ans, qui a abattu l'oiseau de l'arbalète au troisième coup (30 juillet). — Fol. 64. Ordonnance de l'Intendant prohibant la vente de viande aux bourgeois par les bouchers des casernes, cet abus portant préjudice aux revenus de la boucherie qui sont les plus considérables pour la ville (11 août). — Fol. 65. Le jour de la Saint Louis tombant un samedi, le repas que les magistrats de la cité font en commun ce jour là est remis au dimanche (13 août). — Fol. 66. Tous les citoyens, même non chevaliers des jeux, peuvent tirer au prix qui fait le roi du jeu (16 août). — Fol. 68. Départ de l'Intendant qui a obtenu un congé pour soigner sa santé (27 août). — Fol. 68. Protestation de l'imprimeur Rigoin contre le projet de l'imprimeur Chambrette d'édition un almanach : il prétend que celui-ci n'est qu'une contrefaçon du sien (29 août). — Fol. 71. Autorisation donnée à Henry d'Orival, député en Cour, de promettre 120 louis d'or (1.680 livres) « à qui bon lui semblera », pour faire décharger la cité des frais des bâtiments de la Monnaie : la somme ne sera versée qu'en cas de succès. — Droit de chasse reconnu aux magistrats de la ville sur l'ancien territoire de la cité : des permis de port d'armes leur seront délivrés par M. de Rostaing (8 septembre). — Fol. 73. Te Deum, réjouissances et illuminations à l'occasion de la paix conclue avec le duc de Savoie (19 septembre). — Fol. 74. Rôle des trois escadres présenté par Tharin et d'Orival, capitaines de la garde du feu : chaque escadre comprend sept hommes dont un chef et un lieutenant. Les gages sont : pour le chef, 7 francs 8 gros ; pour le lieutenant, 5 francs 8 gros ; pour chaque soldat, 4 francs par an (20 septembre). — Fol. 75. Publication solennelle de la paix : A 1 heure, deux compagnies de mousquetaires précédées de M. de Brunel, commandant la place, escortent le maire, les échevins et les quatre officiers du bureau à cheval, revêtus de leurs robes de cérémonie. La publication est faite sur les places Saint-Quentin, Saint-Pierre et Charmont, aux cris de : Vive le Roi ! A 4 heures, Te Deum, illuminations et souper à l'Hôtel de Ville (23 septembre). — Fol. 76 v°. Fixation des vendanges au 8 octobre (1er octobre). — Fol. 79. Plaintes contre les taxes exorbitantes imposées aux revendeurs de vin en détail par le commissaire ordonnateur M. de Fontmorte, en l'absence de l'Intendant (15 octobre). — Fol. 81. Réparations au pont de bois du grand port de la cité (25 octobre). — Fol. 81 v°. Prochaine arrivée de M. de Renty : on ira à sa rencontre jusqu'à Roulans (27 octobre). — Fol. 82 v°. Mandement de 1.000 livres pour le commis au recouvrement de l'imposition des eaux et fontaines (31 octobre). — Fol. 83. Arrivée du marquis de Renty qui se montre fort gracieux. — Lettres de condoléances à l'Intendant pour la mort de son beau-père (3 novembre). — Fol. 83 v°. Avis d'après lequel l'état des quartiers d'hiver de la province prévoit, pour Besançon, 7 bataillons et 3 compagnies de cavalerie (5 novembre). — Fol. 84. Départ du marquis de Renty (7 novembre). — Fol. 85. Taxe des vins au prix uniforme de 95 francs le muid (11 novembre). — Fol. 86. L'Intendant ayant exprimé le désir d'obtenir un autre logement que celui qu'il occupe chez M. Maistre, on le prie d'indiquer la maison qui lui serait agréable (17 novembre). — Fol. 88. Marché de 500 livres conclu pour la construction d'écuries de cavalerie (21 novembre). — Fol. 89 V. Réunion de la maladrerie de La Vèze et de celle de Quingey à l'hôpital de Besançon (28 novembre). — Fol. 90 v°. Gain par la cité de son procès contre l'archevêque au sujet du droit sur le bois de chauffage arrivant au port de Rivotte. — Lettres de remerciements adressées à ceux qui, en Cour, ont défendu les droits de la cité. — Suppression par le Roi des offices de mouleurs de bois et de charbon dans la cité, moyennant le paiement de 12.000 livres et 2 sous pour livre (3 décembre). — Conditions de la ferme du droit de faire seul le pain qui se débite dans les lieux publics et chez les hôtes et cabaretiers.

L'adjudicataire s'associera le nombre de boulangers qui sera jugé bon par le magistrat. — Fixation de la qualité, du poids et du prix de pain (5 décembre). — Fol. 92. Autorisation donnée à Pierre Verne, dit Bourguignon, de faire construire une barque couverte pour la lessive entre le pont et l'hôpital du Saint-Esprit. — Impôt sur les farines afin de permettre le rachat des offices de mouleurs de bois et de charbon (7 décembre). — Fol. 95. Retour de M. de Montcault, gouverneur de la citadelle (12 décembre). — Fol. 96. Election de l'avocat Masson, comme conseiller de ville, en remplacement de Boudret (13 décembre). — Fol. 102-103. Projet d'établissement d'une manufacture de fer blanc par Joseph Huguenet (26-28 décembre). — Fol. 104. Rétablissement des étrennes anciennes des magistrats de la cité, autorisé par l'Intendant : un écu sol converti en 6 livres (30 décembre). — Fol. 105 Election, comme maire, de Monnier, seigneur de Noironte ; comme échevins : de Claude Privey, de l'avocat Biétrix et de Coulet, seigneur de Boulot (31 décembre). — Fol. 107. Table des matières du volume.